

Décision en constatation concernant l'appareil à sous CASINO ROYALE V 4.1

La Commission fédérale des maisons de jeu

a décidé en date du 24 janvier 2007:

1. En admission de la requête du 19 décembre 2006, l'appareil à sous CASINO ROYALE avec la version du programme 4.1 est qualifié d'appareil à sous servant aux jeux d'adresse au sens de l'art. 3, al. 3, LMJ.
2. L'installation et l'exploitation de l'appareil à sous CASINO ROYALE avec la version du programme 4.1 sont autorisées sous réserve du respect d'autres dispositions légales applicables et des charges.
3. Toute modification de l'appareil devra préalablement être soumise à la Commission fédérale des maisons de jeu pour examen et autorisation.
4. Les frais de procédure par 6300 francs sont mis à la charge de Escor Automates SA (art. 112 ss OLMJ). Le montant doit être versé dans un délai de 30 jours à partir de l'entrée en force de la présente décision. Une facture correspondante sera envoyée.
5. Notification et publication:
 - A. Escor Automates SA, Industriestrasse 34, 3186 Düringen
 - B. Cantons avec illustration
 - C. Feuille fédérale
6. Un éventuel recours contre la présente décision n'aura pas d'effet suspensif, conformément à l'art. 55, al. 2, PA (RS 172.021).

Un recours contre la présente décision peut être déposé dans le délai de 30 jours dès la publication auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14.

6 février 2007

Commission fédérale des maisons de jeu:

Le président, Benno Schneider

Décision en constatation concernant l'appareil à sous CASINO ROYALE version 4.1

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.02.2007
Date	
Data	
Seite	1093-1093
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 322

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.